

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 01 juillet, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 25 juin 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE,
Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Chrystel DERAY à Mme Sylvie ROBY.
M. Didier KHOURY à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Djedjiga ISSAD à Mme Marilyne LANTRAIN.

Absents excusés :

Absents :

M. RENAULT Etienne, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2024 adopté par délibération N° 2024DELIB0025 du 7 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 juin 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster au mieux le budget 2024

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 de 2024 du budget principal de la commune tel que présentée s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	229 228,57	
012	Charges de personnel	23 000	
014	Atténuations de produits	20 000	
67	Charges exceptionnelles	21 000	
023	Virement à la section d'investissement	171 650,60	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	758 534,29	
70	Ventes de Produits		240 900
731	Fiscalité locale		351 872
74	Dotations, subventions et participations		302 673
75	Autres produits de gestion courante		327 968,46
TOTAL		1 223 413,46	1 223 413,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
20	Immobilisations incorporelles	-216 140,42	
21	Subventions d'équipement versées	395 240,30	
26	Participations et créances	300 000	
10	Dotations, fonds divers et réserves		-117 067,27
13	Subventions d'investissement		-34 017,74
021	Virement de la section de fonctionnement		171 650,60
024	Produits des cessions		-300 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		758 534,29
041	Opérations patrimoniales	567 338,29	567 338,29
TOTAL		1 046 438,17	1 046 438,17

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Total des deux sections</i>	2 269 851,63	2 269 851,63

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

